

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 12 septembre 2018  
Date d'affichage : 12 septembre 2018**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

**Absents représentés :**

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** David MOURNET

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-119 : PARTENARIAT CCPL / MAIRIE DE CUSSET / DOMAINE ROYAL DE RANDAN : PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2018-2019**

**Rapporteur :** Stéphane CHABANON

Pour rappel, le conseil communautaire de la communauté de communes des Coteaux de Randan, lors de sa séance du 5 décembre 2017 (Délibération n°196-2017), s'est positionnée favorablement pour un partenariat culturel avec le Domaine royal de Randan. Une convention de partenariat 2018-2020 a été signée avec la Mairie de Cusset et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Néanmoins, si le conseil communautaire s'engage sur le principe d'un partenariat jusqu'en 2020, il sera décisionnaire chaque année sur l'organisation de la programmation, ainsi que le montant de sa participation sur présentation d'un plan de financement prévisionnel.

Concernant la programmation 2018-2019, le Conseil communautaire est donc invité à valider le montant de sa participation.

Inscrite dans le contrat éducatif, artistique et culturel, la Compagnie Les Plumés présentera son spectacle "Voler dans les plumes", du 15 octobre au 28 octobre 2018, à Thuret/ Randan/ Chaptuzat pour une participation maximale de 10 500 €. Le montant prévisionnel de l'opération est de 26 275 €. Des subventions de la DRAC et de la Région ont été demandées sur ce spectacle.

Enfin, la Compagnie 3Xrien présentera son spectacle "Entre chien et Loup", du 29 avril au 15 mai 2019, au Domaine Royal de Randan. La participation de la communauté de communes s'élève à 5 000 €.

Pour les deux temps forts, une médiation culturelle sera mise en place avec les écoles, les collèges, les EHPAD, les RAM et les ALSH du territoire Plaine Limagne.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de valider la programmation artistique 2018-2019 proposée par la Mairie de Cusset,
- de valider les participations financières de la CCPL pour les deux projets,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention de partenariat et engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la programmation artistique,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 21/09/2018

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

